



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 18984

Texte de la question

M. Renaud Dutreil attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes manifestées par les biologistes à la suite de l'annonce de la récupération de 450 millions sur les dépenses de biologie en 1998. Les dépenses de biologie ont, depuis six ans, été inférieures à l'objectif fixé. Un nouvel accord tripartite signé entre la CNAM, le représentant du ministère et les syndicats professionnels était sur le point d'être publié. Il lui demande donc que ce prélèvement autoritaire ne soit pas réalisé sur les dépenses de biologie, mais en revanche, que cet accord tripartite soit publié.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Dutreil](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18984

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 1998, page 5015

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)